

PLFSS 2020

La réduction de la politique familiale continue

L'Unaf dénonce deux mesures du Projet de loi de financement de la sécurité sociale : le quasi gel des prestations familiales pour la deuxième année consécutive et la réduction des indemnités journalières maladie pour les familles nombreuses. Elle déplore que la réduction de la politique familiale continue alors que les indicateurs sont pourtant au rouge : baisse de la natalité, hausse du chômage des mères, stagnation de la pauvreté des enfants, recul de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Les deux mesures positives du PLFSS

L'Unaf s'est battue depuis des années pour l'**indemnisation du congé proche aidant** : son introduction dans la loi est une avancée positive. Cependant, pour rendre pleinement effectif le recours à ce congé, l'Unaf demande que la durée de son indemnisation soit alignée sur la durée du congé inscrit dans le droit du travail, soit durant 1 an.

Pour l'Unaf, le **nouveau service public de recouvrement des pensions alimentaires** peut contribuer à la prévention des impayés de pensions et à une meilleure compréhension de l'objet de cette contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, notamment pour les débiteurs. Toutefois, s'il permet de mieux répartir le coût lié à la charge d'enfants entre les deux parents, il ne saurait pour autant suffire à répondre aux problématiques de niveau de vie liées à la séparation et aux surcoûts qui en découlent.

Malheureusement, ce PLFSS 2020 prévoit aussi des mesures négatives qui sont de plus grande ampleur pour les familles.

> L'inquiétante sous-revalorisation des prestations familiales

Après l'ampleur des pertes subies par les familles depuis 2012 (double baisse du plafond du quotient familial, modulation des allocations familiales, réforme du congé parental et de la PAJE), la dégradation de la politique familiale continue. Pour 2018, la réduction du montant et des plafonds de la PAJE, pour 2019, une sous-indexation des prestations familiales, et, à nouveau, bien que la mesure ait été censurée par le Conseil constitutionnel, une sous-indexation pour 2020. La perte liée à cette sous-indexation est estimée à près de 400 millions d'euros pour les familles.

Quelle est la cohérence avec l'incitation à l'activité promue par le Gouvernement quand une grande partie des prestations familiales (prestation d'accueil du jeune enfant-PAJE, complément mode de garde-CMG, PreParE) ont pour but d'aider les familles à faire face aux frais de garde des enfants lorsqu'elles reprennent ou maintiennent une activité ? →

Quelle est la cohérence avec la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants puisque toutes les prestations familiales sont désormais sous conditions de ressources ? Les familles modestes, les familles nombreuses, les familles monoparentales, sont les principales victimes du quasi-gel des prestations, décidé pour 2019, et à nouveau prévu pour 2020.

> Une réduction des I.J. aux dépens des familles nombreuses

Dans son volet Assurance maladie, le PLFSS prévoit une réduction importante d'un quart des indemnités journalières versées aux actifs, parents de familles nombreuses, au-delà d'un mois de maladie. Cette disposition est choquante et socialement injuste. Sur le plan des principes, il s'agit d'un recul de la solidarité nationale. Dans la vie des familles, il est évident que la maladie d'un parent de famille nombreuse, pour qui mono-activité et temps partiels sont plus fréquents, fragilise davantage ces foyers et la situation des enfants.

Malgré quelques bonnes nouvelles, ce PLFSS a donc un goût amer pour les familles. De plus, l'Unaf regrette qu'il ne propose ni relance de la politique familiale, ni projet de congé parental attractif comme la directive européenne y invite les états membres.

Contact presse : Laure MONDET

lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr

 twitter.com/unaf_fr